

SÉANCE DULUNDI 27 JUIN 2022

EM/NC

Objet: Subvention pour le Handball club commercien - challenge Audric

N° : DCM2022/089BIS

L'an deux mille vingt deux, le lundi 27 juin à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par le Maire le 20 juin 2022.

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GENART.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Claude LAURENT, Annette DABIT, Sandrine KIEFER, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Jessica LEROY, Gérard LANDO, Jean-Benoît JANNOT.

ÉTAI(EN)T ABSENT(E)S) AVEC POUVOIR :

Mesdames :

Lætitia SACCHIERO donne pouvoir à Angélique GÉNART

Nelly LOMBARD donne pouvoir à Philippe ROCHAT

Laila AHADDAR donne pouvoir à Florent CARÉ

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Olivier LEMOINE

Céline ÉTIENNE donne pouvoir à Olivier GUCKERT

Conseillers en exercice : Présents : 24 - Votants : 29

Le Handball Club Commercy (HBCC) organisera un tournoi « Challenge Audric » le samedi 27 août prochain à la salle du Marlat. Cet événement regroupera 4 équipes évoluant en championnat de France N3.

L'association présente un budget prévisionnel de 5 800 € et sollicite auprès de la Ville de Commercy une subvention de 1 000 €.

Conformément au règlement des subventions, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'attribuer une subvention d'un montant de **400 €** pour l'organisation de cette manifestation sportive regroupant des équipes de niveau régional.

Pour mémoire, cette manifestation est subventionnée à hauteur de 400 € depuis 2010.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande du Handball Club Commercy du 1er avril 2022

Vu l'avis de la commission du 9 juin 2022,

Vu le règlement d'attribution des subventions communales aux associations

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'ATTRIBUER** et **VERSER** une subvention de 400 € au Handball Club Commercy pour l'organisation du « Challenge Audric » le 27 août 2022.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal décide,

- **D'ATTRIBUER** et **VERSER** une subvention de 400 € au Handball Club Commercy pour l'organisation du « Challenge Audric » le 27 août 2022.

Le Maire
Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification